



Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 076-217605765-20250314-509-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

Le 4 Mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Date de publication

Le 04/03/2025

Étaient présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoit, SANSON Maryline, MARTIN Florence, JEANNE Laurent, LECOURT Corinne, BUNIAS David, GABRIEL Fabienne,, DOURLIN Aurélien, COLOMBEL Gaëtan, BOUVIER Isabelle et formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Absents excusés : HUBERSON Marie-Pierre, BLONDEL Sylvie, BADMMINGTON Stéphane et TREHET Laurent

Présents : 11

Votants : 11

Monsieur Benoit ROUGEOLLE a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal. (Article L 2121-15 du CGCT)

Madame Fabienne GABRIEL a donné pouvoir à Benoit ROUGEOLLE

OBJET : 2025- 7.10 - 12 - CANTINE SCOLAIRE - TARIFS 2025-2026

Vu la délibération n°2024-7.10-31 fixant les tarifs de cantine scolaire pour 2024 -2025

Vu la convention signée en 2021 avec les services de l'Etat pour une tarification sociale de la cantine scolaire pour une durée de trois ans

Vu l'augmentation du prix des denrées et l'inflation sur 2024-2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe comme suit le tarif du repas à la cantine scolaire à compter du 1^{er} septembre 2025

Quotient familial	Tarif 2025
QF < 899	1 €
900 < QF < 999	3.93 €
QF > 1000	4.03 €
Repas occasionnel	5.50 €

Voté à l'unanimité.

Le Maire
H. LECARPENTIER

En mairie, le 25/03/2025
La Secrétaire de séance,
Fabienne GABRIEL